



PROCES VERBAL SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Jeudi 7 avril 2022 18 heures
Mairie – Grand Chemin Val de Gellone
34150 SAINT GUILHEM LE DT

Retransmis en direct sur youtube: <https://youtu.be/D6M5dF3ELvI>

Présents : SIEGEL R, MORESMAU JP, MINAZZO D, HOMBERT B, THEULE JC, VEDEL P, STEHLE C, KROSGDAHL A, QUEVREUX M

Absents excusés : GILHET B procuration à THEULE JC

Absent : NICAISE V

I - AVANT CONSEIL :

Le conseil municipal excuse Benoit Gilhet de son absence ; il traverse une période difficile ; le conseil municipal lui témoigne tout son soutien. Il a donné procuration à Jean Christophe Theule.

M. le Maire suggère que l'avant conseil soit succinct étant donné les budgets vont être votés et que tous les projets 2022 y seront abordés.

Il précise l'enlèvement des dos d'ânes sauf un qui sera déplacé ; à voir l'efficacité sur la saison 2022.

Toujours dans la reconstruction du lien avec les services de l'Etat, le 20 avril a eu lieu la visite du directeur de la DRAC Occitanie.

Prochaine séance du conseil municipal prévue en Juin : bilan des deux ans de mandat et application du pacte de gouvernance; les postes de maire et d'adjoints seront renouvelés selon le choix des conseillers municipaux déterminés lors d'une séance en conseil privé.

La question concernant les enseignes des commerces est posée : une exagération de certains commerçants nuit à la qualité touristique de notre commune. Une réunion sera organisée en vue de préparer la saison.

Concernant les poubelles, suite à l'installation des grilles enfermant les containers une amélioration a été constatée. Concernant la gestion du tri des déchets des visiteurs, un travail de réflexion est à mener. Des poubelles de tri avaient été installées lors des manifestations publiques « fête de la truffe » et la « Sauta Roc ». Cela n'avait pas été concluant. Un autre phénomène est l'abandon des déchets sur la voie publique : dans ce cas-là, les poubelles identifiées seront ramenées aux propriétaires, avec risque de contravention.

Concernant les parkings, les emplacements des voitures sont matérialisés par un marquage au sol au parking du pré des pères, concernant le parking St Laurent le débroussaillage a été fait et il est prévu un marquage au mur pour le coté résident.

Un rappel concernant le stationnement des entrepreneurs qui interviennent sur le village : possibilité de stationner dans la rue le temps de la dépose du matériel puis obligation de déplacer le véhicule pour stationner sur les parkings municipaux.

Une autre problématique soulevée : le stationnement des véhicules sur plusieurs jours Place de la Liberté. Il est rappelé que la Place est un lieu de stationnement courte durée. Les arrêtés seront rappelés aux administrés et reformulés si nécessaire.

II - CONSEIL MUNICIPAL :

Approbation du procès-verbal de la séance du 10 mars 2022. Adopté à l'unanimité

- Présentation & Adoption des comptes administratifs 2021 :

Considérant que Jean Philippe MORESMAU, adjoint au maire, Délégué aux Finances, a été désigné pour présider au vote du compte administratif,

Etant donné que les comptes administratifs doivent être approuvés par le conseil Municipal, il convient aujourd'hui de se prononcer :

CCAS	REPORT 2020	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
FONCTIONNEMENT	743 ,34 €	2 679,57 €	10 000,00 €	+ 8 063,77 €

Essayer en 2022 de donner un nouveau souffle au CCAS, vu les difficultés liées au pouvoir d'achat qui s'annoncent...

MUSEE	REPORT 2020	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
FONCTIONNEMENT	22 514,85 €	57 547,24 €	69 654,15 €	+ 34 621.76 €
INVESTISSEMENT	2 509,00 €	1 323,00 €	10 422,50 €	+ 11 608.50 €

Vu le contexte sanitaire, très peu de manifestations ont pu avoir lieu en 2021.

PARKING	REPORT 2020	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
FONCTIONNEMENT	12 075,24 €	397 586,82 €	556 006,48 €	+ 170 494.90 €
INVESTISSEMENT	- 28 876,36 €	17 318,53 €	43 362,36 €	- 2 832.53 €

2021 fut une année record au niveau de la fréquentation touristique tout au long de l'année. La fréquentation des parkings et des recettes afférentes ont donc été en très nette augmentation.

BUDGET GENERAL	REPORT 2020	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
FONCTIONNEMENT	41 072,44 €	602 491,87 €	712 244,58 €	+ 150 825.15 €
INVESTISSEMENT	- 42 447,27 €	86 218,70 €	46 985,02 €	- 81 680.95 €

Quelques achats de matériel en investissement (cages de foot, marteau piqueur, tronçonneuse, sono, guirlande de Noël ...). Les travaux d'accessibilité du parvis de la Mairie ont débuté en 2021 et s'achèveront en 2022.

Le compte administratif est voté hors de la présence du maire qui doit se retirer au moment du vote.

Vote : 9 pour

- Approbation des comptes de gestion 2021 :

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2021 a été réalisée par le Trésorier Public du cœur d'Hérault et que le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif de la commune

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif et du compte de gestion du Trésorier.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal :

- d'approuver les Comptes de Gestion du Trésorier pour l'exercice 2021, dont les écritures sont conformes aux Comptes Administratifs de la commune pour le même exercice.

Vote : 10 pour

- Affectation des résultats 2021 sur l'exercice 2022 :

M. le Maire expose qu'en application de la nomenclature M14, M4 les résultats de l'exercice précédent sont affectés par le conseil municipal après leur constatation lors du vote du compte administratif.

CCAS : Excédent de fonctionnement + 8 063,77 € reporté sur le BP 2022 compte 002

Vote : 10 pour

Musée : Excédent de fonctionnement + 34 621.76 € reporté sur le BP 2022 compte 002
Excédent d'investissement + 11 608.50 € reporté sur le BP 2022 compte 001

Vote : 10 pour

Parking : Excédent de fonctionnement + 170 494.90 €
Déficit d'investissement - 2 832.53 €

La reprise des résultats reportés sur le BP 2022 :

Fonct : excédent 170 494.90 € – 2 832.53 € = 167 662.37 € cpte 002

Invest : résultat reporté - 2 832.53 € cpte 001 & Affectation résultat 2 832.53 € cpte 1068

Vote : 9 pour – 1 contre

Budget général :

Excédent de fonctionnement : + 150 825.15 €

Déficit d'investissement : - 81 680.95 €

La reprise des résultats s'opère de la sorte :

Fonct : 150 825.15 € - 81 680.95 € = € 69 144,20 € cpte002

Invest : résultat reporté - 81 680.95 € cpte 001 Affectation de résultat 81 680.95 cpte 1068

Vote : 10 pour

Les comptes de la commune sont très sains : les budgets 2022 sont tous impactés d'un excédent 2021 assez conséquent. Cela permettra donc une aisance au niveau des projets 2022.

- Vote des taux des taxes locales :

Depuis l'année 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales n'est plus perçue par les communes. En contrepartie, le taux de la taxe foncière propriété bâtie du département a été transféré aux communes. Par délibération en date du 08/04/2021 le Conseil Municipal avait fixé les taux suivants :

Taxe foncière propriété bâtie 32,45 % et taxe foncière propriété non bâtie : 134, 58 €

La commune, dans le cadre de sa politique de maîtrise de la fiscalité locale, a stabilisé ses taux.

Pour 2022, il est proposé au conseil municipal de poursuivre en ce sens et de ne pas augmenter les taux d'imposition qui restent les suivants : TFPB : 32,45 % TFPNB : 134,58 %

Vote : 10 pour

À compter de 2023, la taxe d'habitation ne concernera plus que les résidences secondaires.

- Présentation et Adoption des budgets primitifs 2022 :

CCAS	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	10 063,77 €	10 063,77 €

Pour 2022, dynamiser le CCAS par le bais d'action sociale.

MUSEE	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	182 241,50 €	182 241,50 €
INVESTISSEMENT	162 872,00 €	162 872,00 €
TOTAL	345 113,50 €	345 113,50 €

Il est envisagé de faire payer les entrées au Musée. Cette suggestion est en cours de réflexion. 15 000 € a été provisionné en ce sens en recette de fonctionnement.

Au niveau de l'animation culturelle, un programme très complet et éclectique est élaboré et devrait plaire à une grande partie de la population. Les animations proposées sont organisées par la municipalité mais aussi avec et par des associations du village ou la CCVH. Le programme des manifestations est envoyé chaque mois par lettre du Verdus.

La procession des escargots a connu un vif succès.

A venir : fête de la nature, fête médiévale, balade vigneronne, festival de théâtre, jour de la nuit. Les animations sont étalées sur l'année.

Concernant les travaux de sécurisation des fenêtres du Château, l'Architecte a été choisi ; il doit maintenant rédiger le cahier des charges pour la réalisation des travaux.

Il est aussi prévu dans ce budget les travaux suivants : nettoyage des toitures de l'ensemble Abbatial et de la Tour des Prisons, installation de caméras et d'une alarme dans le Musée en vue d'exposer des œuvres prêtées. La Porte de la sacristie doit être changée. La protection des reliques est également envisagée. ...

Il est également prévu le réaménagement de l'ancienne Eglise Saint Laurent : les aménagements bois-verre seront enlevés afin de redonner à ce lieu toute sa grandeur. Projet qui pourrait être réalisé en collaboration avec la Communauté des communes dans le cadre d'une résidence d'artisans d'art.

PARKING	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	585 643,37 €	585 643,37 €
INVESTISSEMENT	95 924,87 €	95 924,87 €
Total	681 568,24 €	681 568,24 €

La prévision des recettes liées au stationnement payant ont été amoindrie / 2021. En effet, plusieurs facteurs peuvent impactés la fréquentation touristique

de notre commune (hausse du prix du carburant, guerre en Ukraine..) il a fallu être prudent en élaborant ce budget.

Il est prévu l'installation de caméras de vidéosurveillance aux entrées et sorties du village. Dans l'attente de subvention de l'Etat. Il est également prévu l'achat d'un horodateur supplémentaire pour installer au parking Pré des Pères.

BUDGET GENERAL	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	884 169,05 €	884 169,05 €
INVESTISSEMENT	300 000,00	300 000,00 €
TOTAL	1 184 169,05 €	1 184 169,05 €

Maitrise des dépenses de fonctionnement.

Quelques dépenses indépendantes de notre volonté, notamment les frais de contentieux

impliquant la commune ; la commune est estée et doit donc se défendre.

Un contentieux de voisinage dans lequel la Mairie a été mise en cause. Une médiation a été proposée mais refusé par une partie.

Un autre contentieux pour l'instant en l'état amiable suite à une demande de sécurisation de la voie publique de la sortie d'un restaurant.

Ces deux affaires coutent certes de l'argent mais également de l'énergie et du temps qui pourrait être consacré à autre chose.

En investissement, il est prévu les projets suivants :

- Remplacement des lanternes d'éclairage public du grand chemin et de la Route départementale,
- Continuité des travaux d'accessibilité du parvis de la Mairie,
- Réactualisation de l'étude sur les risques gravitaires,
- Travaux de rénovation énergétique de la salle du théâtre de Verdure,
- Consultation d'un architecte pour l'aménagement extérieur du Théâtre de Verdure et du Square Jean Moulin,
- Création du Carte Communale qui permettrait à la commune d'avoir un pouvoir de décision et de sanction en matière d'urbanisme.
- Mise à jour du plan communal de sauvegarde

Tous les budgets sont votés en équilibre comme l'exige la loi.

Vote : 9 pour 1 abstention

Les budgets et leur présentation sont consultables sur le site de la Mairie

www.saint-guilhem-le-desert.com

AFFAIRES COURANTES :

- Signature d'une convention de servitudes avec Enedis parcelle D 498 :

La société ENEDIS doit intervenir sur la parcelle communale D 498, Lieudit Le Pan afin de remplacer un poteau de courant électrique pour alimenter le réseau de distribution public d'électricité. La nature du support suivra les recommandations de la dreal.

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la convention règlementant les droits d'accès consentis à Enedis.

Vote : 10 pour

DEBAT QUESTIONS OUVERTES :

- Une personne de l'assistance tient à féliciter le travail accompli par la municipalité ainsi que la qualité de la programmation culturelle.

- Il est évoqué le tarif du parking ; pourquoi ne pas envisager une baisse du tarif du parking afin d'augmenter le pouvoir d'achat des visiteurs. En effet, après avoir payé leur parking, après s'être nourri il ne reste que très peu pour acheter chez les artisans.

Il est regrettable d'ailleurs de constater sur la commune très peu d'artisans et une majorité de revendeurs. Il serait judicieux de relancer une association des commerçants.

L'ordre du jour est achevé, la séance est levée à 20 heures.

